

**Transmission ZOOM sur...** - Tout comme chaque exploitant a travaillé et réfléchi à l'évolution de sa vie professionnelle, il est primordial de préparer sa retraite en anticipant la transmission de son exploitation et son futur budget post professionnel.

## **Bien anticiper son budget une fois à la retraite**

La retraite on en parle beaucoup... Certains ont hâte d'y arriver sans trop s'en préoccuper, et d'autres, au contraire, s'en inquiètent et se posent beaucoup de questions.

Pour bien traiter la question de son futur budget post professionnel, il est conseillé de procéder à une évaluation du budget dont l'exploitant disposera à la retraite mais également de déterminer ses priorités : déménager, maintenir son train de vie, aider ses enfants, voyager...

Il faudra également envisager d'éventuels moments difficiles ou délicats pour être préparé au mieux car l'espérance de vie augmentant, la dépendance et la nécessité de faire appel à des aides à domicile ou de placements en maison de retraite peuvent s'avérer indispensables ; et cela a un coût non négligeable.

**Bien définir ses objectifs pour calibrer son budget pour se protéger personnellement et sa famille est en conséquence indispensable et doit s'anticiper.**

Plusieurs outils sont à disposition afin de préparer sa vie nouvelle, comme faire un point grâce à son relevé de carrière et l'estimation de sa retraite. Il est également important de prendre en compte les autres ressources possibles à disposition comme la location de foncier ou d'immeubles divers et variés. De même, il est indispensable de réfléchir à la cession de son exploitation qui peut permettre de dégager un capital substantiel pouvant conforter sa retraite.

Cette cession d'exploitation souvent synonyme du fruit de toute une vie doit être anticipée et réfléchie, car elle impactera indiscutablement les ressources et besoins futurs.

A souligner que le statut et les ressources du conjoint sont également importants car ils constituent le budget global du couple, notamment lors de gros déséquilibres de détention des biens.

Préparer son futur budget en tant que cédant est donc un point incontournable dans la transmission de son exploitation.

Pour répondre aux différentes questions à ce sujet, il vous est proposé de prendre un rendez-vous gratuit avec un conseiller du Point Information Transmission. Ce dernier apportera les informations utiles sur les démarches à effectuer et redirigera le futur cédant si besoin vers les partenaires adéquats à la concrétisation du projet de transmission.

### **Contact Point Info Transmission - PIT**

Laurence GERBAUD, 06 24 26 39 62 - [pit52@haute-marne.chambagri.fr](mailto:pit52@haute-marne.chambagri.fr)

Depuis le 1er janvier 2020, un Point Info Transmission est labellisé par l'Etat et la Région dans chaque département du Grand Est pour répondre aux questions des exploitants s'interrogeant sur la transmission de leur exploitation.

### **Le Point Info Transmission, pour vous renseigner**

La cessation d'activité, comme la transmission d'une exploitation agricole, est une étape importante dans la vie de l'entreprise, que ce soit sur des aspects sociaux, fiscaux, juridiques, patrimoniaux. A ce titre, cette étape se prépare et pour que cela se passe au mieux, il est vivement conseillé d'anticiper ! Différents interlocuteurs seront à mobiliser pour vous conseiller et vous accompagner dans les démarches que vous devrez réaliser. Pour amorcer cette étape et étudier votre situation, vous pouvez prendre contact avec le Point Info Transmission. En effet, depuis le 1er janvier 2020, la Région et la DRAAF Grand Est ont labellisé une structure par département comme Point Info Transmission (les Chambres départementales d'agriculture et ADASEA pour la Marne).

### **Un lieu d'accueil unique pour connaître les démarches de transmission**

L'objectif du PIT est d'accueillir tous les exploitants s'interrogeant sur la transmission de leur exploitation. Lors de ce rendez-vous individuel et gratuit, le futur cédant recevra les informations sur les différentes étapes de la préparation de la transmission, en particulier les écueils à éviter. Il sera orienté vers les structures partenaires les plus à même de l'accompagner en fonction de ses besoins. Il sera également informé des différents dispositifs d'accompagnement et d'aide à la transmission dont il pourra bénéficier en fonction de son projet.

**Il est conseillé de prendre rendez-vous avec un conseiller du PIT environ 5 ans avant le projet de cession d'exploitation.**

03 25 35 00 60

[www.haute-marne.chambre-agriculture.fr](http://www.haute-marne.chambre-agriculture.fr)